

# UN TIMBRE DE TAXE FRANCO-SUISSE INCONNU

**Louis VUILLE**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 8 NOVEMBRE 2003**

Ce timbre 30 centimes apposé en bleu par le petit bureau d'échange français de Reignier, près de la frontière genevoise, n'est pas d'un modèle habituel. C'est peut-être dû à une livraison particulière à ce bureau d'échange créé après la Convention franco-suisse de 1865. Ces timbres de taxe sont apposés par le bureau d'échange français et signalent la taxe à encaisser en Suisse. Ils sont en principe fournis par la Suisse.

Cette lettre est affranchie à 20 centimes, tarif de la lettre frontalière, au lieu de 30 centimes, tarif de la lettre simple de moins de 10 g entre la France et la Suisse depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1865. Le timbre PD est biffé et remplacé par un timbre "affranchissement insuffisant".

La taxe de 30 centimes se calcule suivant le tarif de la lettre non affranchie de 50 centimes diminué de l'affranchissement de 20 centimes.

